



CONVENTION de PARTENARIAT



CAISSE D'ÉPARGNE
CHAMPAGNE-ARDENNE

**La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Champagne-Ardenne
et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Marne
s'engagent pour 3 ans**

La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, l'Oeuvre des pupilles orphelins de sapeurs-pompiers, la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers et la Caisse nationale de secours, ont souhaité favoriser les synergies d'actions, de valeurs et de communication entre le groupe Caisse d'Épargne France et les sapeurs-pompiers de France autour d'objectifs communs que sont la protection sociale et le service aux sapeurs-pompiers, le soutien à ceux qui sont en difficulté et à leurs familles, ainsi que la promotion du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers. Pour faire suite à cet engagement national, une convention départementale de partenariat a été scellée pour les années 2006 – 2007 et 2008 entre les représentants du Directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Champagne-Ardenne et le Lt. colonel François GOULET, président de l'U.D.S.P.M.



Un partenariat efficace qui a commencé en début d'année par l'impression de 1000 affiches distribuées dans tous les C.P.I – C.S et C.S.P pour annoncer le congrès départemental 2007 et qui vient de se poursuivre par la dotation d'un nouvel équipement sportif au profit de l'équipe départementale de football.

Mais la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Champagne-Ardenne va encore plus loin en s'engageant à aider et à favoriser:

● *Les sapeurs-pompiers adhérents à l'U.D.S.P.M et leurs ayants droit (dont les familles des pupilles), les adhérents de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, les ascendants ou descen-*

dants de sapeurs-pompiers, les personnels techniques et administratifs du S.D.S.I.S ainsi que les personnels des structures associatives et mutualistes sapeurs-pompiers.

L'offre de la Caisse d'Épargne s'étend également aux pupilles avec des conditions privilégiées à leur intention, mais aussi aux amicales et aux

associations, ainsi qu'aux unions départementales et régionales.

L'année 2008 verra, de la part de la Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne, se concrétiser de nouvelles actions en faveur des sapeurs-pompiers marnais qui peuvent, dès à présent, bénéficier de réels avantages.

C.T. ▲